

1. Statut de la notification

Définitive

2. Emetteur

Nom: TELENET GROUP HOLDING
Numéro d'identification: 0477-702-333

3. Motif de la notification

Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote
Franchissement vers le bas du seuil minimum

4. Notification par

Une personne qui notifie seule

5. Personne(s) tenue(s) à notification

Nom	Adresse (pour entités juridiques)
BNP Paribas Investment Partners SA	55, rue du Progrès, 1210 Bruxelles

6. Cédant(s) des droits de vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)

Nom	Adresse (pour entités juridiques)

ⓘ Veuillez compléter "Part II" pour les coordonnées des personnes visées aux rubriques 5 et 6

Part II

7. Date de dépassement de seuil

29/08/2013 (DD/MM/YYYY)

8. Seuil franchi (en %)

3

ⓘ Si la participation est tombée en dessous du seuil minimum, il vous est loisible de ne pas donner de données chiffrées à la rubrique 10

9. Dénominateur

114,922,468

ⓘ Veuillez compléter le dénominateur avant d'introduire les détails

10. Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente # droits de vote	Après la transaction			
		# droits de vote		% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
BNP Paribas Investment Partners SA					
TOTAL					

ⓘ Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs, ajouter les sous-totaux par Σ, puis terminer par les détenteurs seuls.
Pour les "groupes", commencer par la personne physique ou entité juridique détenant le contrôle ultime.
Les totaux, les sous-totaux et les % seront mis à jour après avoir utilisé la touche **ICALCULERI** ci-dessous.

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction						
	Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance DD/MM/YYYY	Date ou délai d'exercice ou de conversion DD/MM/YYYY ou Texte	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote	Règlement
TOTAL							+

i Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

TOTAL (A & B)	# de droits de vote	% de droits de vote
CALCULER		

11. Chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue (le cas échéant)

BNP Paribas Investment Partners SA est contrôlée par la maison-mère BNP P SA qui bénéficie de l'exemption d'agrégation de ses participations avec celles de ses filiales sociétés d'investissement, conformément à l'article 21 de l'AR du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes.

12. En cas de droits de vote détenus suite à une procuration en vue d'une seule AG

Détenteur cessera de détenir/détiendra à nouveau 0 droits de vote à partir du (DD/MM/YYYY)

13. Information supplémentaire

Notre notification est tardive à cause de la défaillance du système IT à la date du 29/08/2013.

Fait à Bruxelles

Le 29/09/2017 (DD/MM/YYYY)

Nom & qualité Karel Spruyt, Head of Compliance

Karel SPRUYT
Head of Compliance
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium S.A.

Signature 